

**CONSEIL MUNICIPAL****Procès-verbal de la séance du 10 février 2016 à 20h30**

---

Présidence	Mme	C. Di Stasi
Présents	Mmes	C. Chiriatti, A. Mathys et A. Wohlgemuth
	MM.	C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl et M. Zwahlen
Excusée	Mme	I. Martinez

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Propositions individuelles et questions

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2015**

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Waldispühl qui demande les corrections suivantes :

Ligne 18 point 6

... budget 2015 tandis que le budget 2016 ne prévoit aucun montant pour une démarche participative.

Ligne 19 point 6

Il demande comment l'Exécutif compte répondre à ses engagements indiqués dans le plan de législature concernant des démarches participatives sans avoir de budget pour ce faire.

Ligne 24 point 6

... automne 2015 ce qui n'a pas été fait.

Ligne 27 point 6

... provision en 2015 et organiser une démarche participative en tout début d'année 2016.

Ligne 28 point 6

... fait part de l'étonnement de son groupement quant au peu de considération de l'Exécutif pour les démarches participatives alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour près de 25% des élus de la nouvelle législature.

Ligne 29 point 6

Il ajoute que les habitants ont démontré leurs intérêts pour ce type de consultations et qu'il est donc nécessaire de prévoir un budget en ce sens et de créer une ligne distincte dans le budget.

Ligne 30 point 6

Il se pose la question sur la volonté de l'Exécutif d'organiser de telles démarches et souhaite qu'une ligne soit créée dans le budget 2016.

Ligne 31 point 6

... est en effet impératif que la commission information participation ait un budget distinct afin d'assurer son fonctionnement et lui permettre de répondre aux attentes de la population.

Ligne 6 point 7

.. qui est intitulé « vivre ensemble »...

Ligne 16 point 8

... a un manquement concernant le devoir d'information de l'exécutif envers les membres de la commission. En effet M. Grand a envoyé suite à la séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2015 un e-mail explicatif sur les démarches similaires dans d'autres communes et personne au sein de l'exécutif n'a répondu.

Ligne 18 point 8

Il est également surprenant, ...

Ligne 20 point 8

Soit, si le projet n'était pas en cours au sein de l'exécutif, il y aurait une violation de la privacité de la commission.

Ligne 23 point 8

... le processus de mise en place de cette boîte d'échange pose problème car elle sape (*enlever le potentiellement*) les capacités de travail ...

Ligne 26 point 8

Il demande une explication à l'Exécutif quant au processus exact qu'a suivi la mise en place de cette boîte d'échange par l'exécutif et la publication dans le Puplinfos.

Ligne 45 point 8

Enlever le mot "plaisir".

Monsieur le Maire ne comprend pas ces nombreuses demandes pour des corrections et changements de mots. Il ajoute que la séance est enregistrée.

Monsieur Waldispühl répond qu'il s'agit d'une question de formulation car le procès-verbal est rédigé en langage parlé. Il se permet ces corrections sans mauvaise foi.

Monsieur Luisoni ajoute qu'effectivement ces corrections lui semblent adaptées davantage pour une meilleure compréhension que pour le sens. Il propose que, dorénavant, ce genre de corrections soient envoyées directement à l'auteur avant la séance.

Monsieur le Maire constate que depuis l'enregistrement des séances, il n'y a jamais eu autant de demandes de corrections. Il souhaite qu'elles soient demandées au secrétariat quelques jours avant la séance afin d'éviter de passer 15 minutes pour la correction du procès-verbal.

Monsieur Walsdispühl fait remarquer que c'est la première fois que le mouvement participatif fait une telle demande.

Après ces corrections, le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2015 est adopté par 14 oui et une abstention.

## 2. Communication du Bureau

Aucune communication du Bureau.

## 3. Communications de la Mairie

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire.

### Parcelle 179

Les propriétaires de la parcelle 179, située au chemin de la Brenaz et pour laquelle le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement, ont fait savoir à l'Exécutif qu'elles refusaient le prix de l'offre d'achat.

La porte reste ouverte au cas où, dans quelques temps, elles changeraient d'avis.

### Giratoire Brolliets – rue de Graman

La Direction Générale des Transports a fait parvenir à l'Exécutif un arrêté de circulation modifiant les règles de priorité du carrefour Jussy/Brolliets. Il est désormais acquis que le carrefour restera un giratoire.

De plus, le service des routes cantonales a informé qu'en lien avec l'autorisation de construire délivrée pour la réalisation d'un trottoir sécurisé le long de la rue de Graman, la réalisation d'un revêtement phono-absorbant serait réalisée en principe en 2016.

### Nouveaux habitants

Différentes réceptions sont prévues pour l'accueil des nombreux nouveaux habitants, la première aura lieu le 21 mars à 20h00 à la salle communale. Cette année, l'Exécutif invite un représentant de chaque société communale à être présent lors de cette manifestation afin de bénéficier d'un contact privilégié avec les nouveaux habitants.

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à être présents lors de cette soirée d'accueil.

### Renaturation du Foron

Suite à la pétition déposée au Grand-Conseil au sujet de la renaturation du Foron et la réalisation d'un bassin de rétention en cas de crues trentenales, le service de renaturation des cours d'eau a organisé une séance d'information qui s'est tenue le 9 décembre 2015 dans la salle de gymnastique. L'auditoire semblait être majoritairement composé d'agriculteurs soucieux de voir les surfaces agricoles touchées par le projet, de personnes propriétaires de terrains agricoles ainsi que de personnes mécontentes de l'urbanisation en France voisine. Monsieur le Maire a relevé le peu de présence d'habitants de la commune.

Il en a retiré le sentiment que les services de l'Etat et les professionnels à l'origine du projet se sont peu fait comprendre. En particulier, certains participants ne sont pas du tout convaincus des simulations présentées.

Ce projet transfrontalier de l'Etat de Genève et du SIFOR, syndicat mixte du Foron, comporte deux parties :

- La renaturation du Foron, qui est absolument nécessaire, car les digues réalisées aux frais de la commune il y a une bonne trentaine d'années, présentent des signes de vieillissement et donc un danger d'inondation existe pour le village en cas de crue trentenale. Au mois de mai 2015, Puplinge n'est pas passé très loin d'une inondation. Par ailleurs, si l'Etat ne peut pas réaliser cette renaturation, alors ce sera à Puplinge de réaliser des travaux très coûteux, à ses frais. La renaturation implique une emprise sur les terrains adjacents, en partie sur Suisse, en partie sur France.

- La réalisation d'un bassin entre le chemin des Fleurs et la route de Mon-Ideé sert, à protéger la zone urbanisée en aval, soit Thônex, Ambilly et Gaillard. La nécessité ainsi que l'ampleur de ce bassin semblent plus contestées, en particulier par les propriétaires et les exploitants agricoles de ce périmètre qui craignent qu'il soit inondé plus souvent que chaque 30 ans et qu'ils ne soient pas dédommagés correctement.

Quoi qu'il en soit, le représentant de l'Etat s'est engagé à rencontrer chacun des propriétaires et exploitants agricoles concernés. La Mairie suivra attentivement l'évolution de ce projet.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

### **Parts sociales Raiffeisen**

Comme l'Exécutif l'avait annoncé à l'automne 2015, il a répondu à l'appel à souscription de 49 parts sociales supplémentaires auprès de la banque Raiffeisen, soit pour une somme de frs 9'800,--.

La banque les a informés, en fin d'année 2015, qu'une suite favorable a été donnée à leur souscription.

### **MCH2**

Le Modèle de Comptes Harmonisés 2 (MCH2) a été adopté en 2008 par la Conférence des directeurs cantonaux des finances avec recommandation au Cantons et aux communes de le mettre en œuvre le plus rapidement possible mais au plus tard dans les 10 ans.

Le projet de loi (n°11787), concernant cette mise en œuvre, a été déposé en décembre 2015 au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Suite à cela, la Commission des affaires communales, régionales et internationales a été chargée du dossier. Dans le même temps, suite à différentes demandes des communes et afin d'optimiser le temps restant pour mettre en place le modèle MCH2, l'entrée en vigueur du modèle MCH2 a été repoussée du budget 2017 au budget 2018.

Afin que ce passage se déroule d'une manière efficace et sereine, un planning indicatif pour la mise en place du MCH2 a été préparé par le service de surveillance des communes. Les actions à réaliser durant ces prochains mois sont nombreuses et nécessiteront un investissement en ressources humaines important pour que la commune et les fondations passent sous ce nouveau modèle de comptes. L'administration commence, dès à présent, à créer le nouveau plan comptable de fonctionnement, puis elle étudiera celui des investissements pour terminer avec les comptes de résultats à 3 niveaux et la nouvelle présentation du bilan. Par la suite, il faudra traiter à double les données du budget 2017, qui sera voté sous la forme actuelle, mais qui servira de comparaison lors de la construction du budget 2018 sous la nouvelle forme. Il en sera de même avec les comptes 2017, qui seront approuvés sous la forme actuelle mais devront être retraités lors du bouclage 2018.

Cela impliquera aussi des formations, au premier semestre 2017, tant pour les collaborateurs de la Mairie que pour les élus afin que chacun s'y retrouve et puisse prendre des décisions financières sereinement.

### **Crise migratoire**

La commune, dans le cadre de la gestion de l'accueil de réfugiés à Genève, a été approchée par les services de l'Hospice général.

Au vu des arrivées massives et avec un dispositif d'hébergement saturé, les collaborateurs de l'Hospice général sont fortement mobilisés. Dans le même temps, des propositions spontanées d'aide sont quotidiennement adressées à l'Hospice général. Ces offres d'aide et de soutien de la part de la population genevoise, à titre bénévole ou en participant à des projets visant à améliorer le quotidien des personnes migrantes et à soutenir leur intégration sociale et professionnelle, sont les bienvenues. Cependant, les collaborateurs de l'Hospice général ne sont pas en mesure d'y donner le suivi qui conviendrait. Or, il est crucial de préserver la capacité de répondre aux besoins des personnes requérantes d'asile.

La mise en place d'une plateforme de coordination, grâce à la création d'un poste de coordinateur, exclusivement dédiée à la mise en relation des bonnes volontés avec les besoins individuels et collectifs des plus de 6'000 bénéficiaires logés dans une vingtaine de centres d'hébergement collectifs et 800 appartements individuels, répartis sur une quinzaine de communes à travers le canton, constitue la réponse préconisée par l'Hospice général pour faire face à cette problématique. L'Exécutif, vu la résonance humanitaire de ce dossier, l'a transmis à la commission Solidarité.

**Monsieur Nussbaum, Adjoint, transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.**

### **Boîte à livres**

Suite à l'annonce parue dans le Puplinfos du mois de novembre 2015, Monsieur Garnier informe que 4 personnes se sont annoncées pour s'occuper de la gestion de cette future boîte à livres. Elles seront prochainement invitées à participer à une séance de mise en place du projet.

Actuellement, un règlement d'utilisation est en cours d'élaboration, sur la base de ce qui se fait dans les autres communes.

Dans ses réflexions sur la recherche d'un lieu propice pour l'implantation de ce nouveau service, l'Exécutif a identifié le couvert à côté de la salle de réunion. L'Exécutif est évidemment ouvert à toute autre proposition d'implantation.

### **Compagnie des pompiers**

La commune de Presinge a sollicité l'Exécutif pour procéder à la fusion des compagnies de pompiers volontaires.

Depuis plusieurs années, les capitaines et les Etats-majors des 2 compagnies collaborent tant dans la réalisation d'exercices communs que la mise sur pied du service de piquet. Aujourd'hui, il est important pour Presinge que le cadre formel du processus de fusion soit initié car l'effectif de leur compagnie ne permet plus d'assumer les tâches.

Une rencontre avec l'Exécutif de Presinge et les capitaines des compagnies s'est tenue en début d'année afin de vérifier que les deux parties étaient sur la même longueur d'onde. Suite à cette rencontre, l'Exécutif a rencontré l'Etat-major de la compagnie de Puplinge afin de prendre le pouls des cadres de la compagnie puplingeoise. Ceux-ci paraissent tout à fait favorables et, pour eux, il s'agit également de la suite logique.

Suite à ces premières démarches, il est temps de mettre en place un groupe de travail intercommunal dans l'optique de présenter prochainement aux conseillers municipaux le projet et ses implications.

En s'inspirant de ce qui a été fait dans le canton, il conviendra de rédiger le statut du groupement intercommunal permettant la fusion, le règlement d'organisation de la nouvelle compagnie intercommunale et les délibérations permettant la création de cette nouvelle entité. La répartition des frais et des représentations devra notamment être définie, de même que les reprises d'actifs.

L'Exécutif propose d'associer d'ores et déjà 2 Conseillers municipaux à ce groupe de travail. Ce groupe devra, ensuite, rendre compte de son travail à la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement, qui émettra, en fin de processus un préavis à l'attention du Conseil municipal.

Il paraîtrait logique à l'Exécutif que les représentants de la commune soient issus de cette commission.

Monsieur Garnier demande si un membre du Conseil municipal serait intéressé.

Madame Mathys et Monsieur Brülhart sont intéressés. Ils sont remerciés et applaudis.

## **4. Communications des Présidents de commissions**

### **Commission ad-hoc Participation - Information**

Monsieur Sandoz, Président de la commission informe que durant la matinée participative du samedi 6 février 2016, 50 personnes étaient présentes. Ces personnes se sont dites agréablement surprises par cette matinée. Un retour positif a été constaté et des demandes ont été faites pour que l'expérience soit renouvelée pour d'autres sujets.

### **Commission Solidarité Internationale**

Monsieur Luisoni, Président de la commission informe que durant leur séance du 11 novembre, plusieurs projets ont été présentés. Un solde de frs 3'000.-- restait à distribuer sur l'exercice 2015.

Durant la séance du 24 novembre 2016, les projets suivants ont été refusés :

**Dossier n° 38 « Association chacun pour tous »**

Rendre la dignité humaine aux chômeurs de longue durée au Congo. Le budget de 63'486 USD est trop important et difficilement morcelable.

**Dossier N°39 « Les amis du Tibet »**

Amélioration de l'hygiène ainsi qu'un système de production horticole en altitude grâce à des serres « artisanales ». La Commune de Puplinge a déjà approuvé un budget de CHF 2'000.- pour cette même association en octobre et subventionné cette association, en 2011 et 2014.

**Dossier N°40 « Association Village-Partage »**

Projet proposé par des jeunes puplingeois. Un voyage en Inde est projeté pour 2016 dans le but de soutenir et participer à la construction d'une école.

Les membres de la Commission s'accordent sur le fait de ne pas subventionner l'association *Village-Partage* sur le budget de cette année, mais s'engagent à les rencontrer en janvier 2016.

**Dossier N°41, Track impunity always**

Le projet de l'association *Trial*, au Burundi et Congo, vise entre autres à former des spécialistes des droits humains. Il reçoit déjà l'appui du canton. C'est un projet financièrement très important qui n'entre pas dans les critères fixés par la Commission Solidarité.

Le projet suivant a été accepté :

**Dossier N°42 « Soutien aux femmes du sud de l'Afghanistan » (revoir la numérotation)**

Projet proposé par l'Association for Womens Rights in Afganisatan AWRA (pour la petite histoire : cet acronyme fait le lien avec un mot arabe « awra » qui définit, dans le Coran, la partie du corps qui ne peut être dévoilée). Il a trait à la distribution d'habits chauds aux familles nécessiteuses, cet hiver. L'association est installée à Genève et n'a pas encore reçu de soutien financier de la Commune. Sa demande date du 3 novembre 2015, son site est bien documenté. Le projet total s'élève à près de CHF 20'000.- Des femmes bénévoles se chargent du projet sur place. Les membres de la Commission Solidarité s'accordent sur l'attribution du budget restant, soit CHF 3'000, à cette association. Une condition souhaitée est que l'association soit en mesure de réaliser ses objectifs d'achats et de distribution de vêtements chauds rapidement au vu de l'hiver déjà avancé dans la région. La commission tient aussi à pouvoir mieux apprécier la participation des partenaires locaux. Monsieur Luisoni a rencontré la présidente de l'association - une jeune Afghane qui étudie actuellement la médecine à l'Université de Genève - accompagnée d'un membre de son comité, à la Mairie de Puplinge, le vendredi 27 novembre 2015. Elles ont répondu de manière convaincante aux questions posées, ce qui a permis de confirmer le choix de la commission.

Durant la séance du 19 janvier 2016, la commission de la solidarité a avancé sa réflexion sur les conditions d'octroi de subvention de la commission de la solidarité et du formulaire en ligne permettant de s'inscrire dans la stratégie de la commune qui est de réduire la masse des documents papier (transmission et archivage des documents sous forme électronique)

Les membres ont également reçu Monsieur Jacques Martin, Président de la Fondation Cédric Martin, ainsi que François Veillon, secrétaire et Fabrice Strobino, trésorier (La fondation a été créée en l'an 2000 en mémoire de Cédric Martin tué dans une embuscade au Burundi. Elle a pour but de poursuivre l'activité humanitaire de Cédric Martin, hydrogéologue, qui travaillait alors pour le CICR sur des projets d'eau potable et d'assainissement) Cette fondation n'a jamais été soutenue financièrement par la commune de Puplinge (elle n'a jamais de demande en ce sens, mais voulait être entendue par rapport à une possibilité d'une aide de la commune. Les conditions d'attribution inhérentes à sa demande lui ont été expliquées.

La commission a également reçu Killian Gothuey, Jonathan Haenzi, jeunes puplingeois instigateurs du projet «Village Partage». A l'issue de leur présentation, les membres de la commission ont suggéré aux représentants de « Village partage » de reformuler leur demande de façon plus précise. En particulier de mieux distinguer 1/ ce qui est lié au voyage des jeunes sur place, 2/ ce qui est lié à la construction de l'école et son équipement, 3/ ce qui est lié au frais de fonctionnement et de gestion de l'école en Inde. Ils pourraient ainsi soumettre à nouveau leur projet à la commission dans quelques mois.

Monsieur Luisoni, en référence à la communication de Monsieur Nussbaum relative à la crise migratoire, demande si l'éventuelle aide financière apportée par la commission solidarité ferait partie intégrante du budget de ladite commission ou s'il s'agirait d'un budget exceptionnel octroyé pour ce dossier. Il souligne que si cela devait être le cas, le règlement de la commission solidarité devrait être modifié.

Monsieur Nussbaum répond que le dossier a été transmis mais qu'effectivement, à ce jour, aucun commentaire n'a été fait à ce sujet.

## **5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

Aucun dossier n'est soumis au droit de vote durant cette séance.

## **6. Propositions individuelles et questions**

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Riedweg qui félicite le concepteur de la nouvelle salle du Conseil municipal. Monsieur Riedweg fait remarquer que la commission des droits politiques et du règlement du Grand-Conseil a été saisi du projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) et notamment pour la création de conseillers municipaux suppléants. Cette commission a fait parvenir une demande, dans le cadre de ses travaux, aux Présidents des conseils municipaux des communes genevoises afin de pouvoir disposer de leur avis sur ce projet de loi. Sur les 40 communes qui ont répondu, Puplinge n'y figurait pas.

Monsieur le Maire répond que c'est l'ACG qui a répondu. Seule une copie de ce document est parvenue à l'Exécutif. Il ajoute que l'avis était plutôt défavorable car il a été jugé que cela n'était pas approprié pour des Conseillers municipaux.

Monsieur Riedweg confirme que les 39 autres communes ont refusé et que la Ville de Genève n'a pas répondu.

Monsieur Hünziker constate que le couvert à vélo n'a toujours pas été changé. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'a malheureusement pas de date à lui transmettre car il s'agit d'un travail plus complexe qu'uniquement le changer. Il ajoute qu'il pourra également constater que le trou creusé par l'entreprise Swisscom n'a pas encore été refermé.

Monsieur Hünziker fait également remarquer que le trou situé sur la route de Frémis a été mal rebouché.

Monsieur Hünziker demande que la patrouilleuse scolaire située sur la rue de Graman soit déplacée, suite à l'emménagement des nouveaux habitants dans le quartier des Hutins. Monsieur le Maire répond qu'une solution sera mise en place dès la rentrée scolaire, en août 2016, le système actuel ne sera pas modifié avant. Il ajoute, qu'en août prochain, la patrouilleuse ne sera pas déplacée mais un point de passage sécurisé avec une patrouilleuse sera rajouté.

Monsieur Nicole fait remarquer qu'il n'y a pas de passage entre le quartier de Plein-Champs et celui des Hutins, ce qui est dommage car cela permettrait aux enfants d'utiliser ce chemin en toute sécurité.



Monsieur le Maire répond qu'au niveau du quartier des Hutins, des passages ont été aménagés jusqu'à la limite de propriété. Il n'est pas possible d'aménager sur un terrain qui n'appartient pas à ce quartier. Seule la copropriété de Plein-Champ peut décider d'aménager cet espace-là. Les premiers pénalisés par ce manque de passage sont les habitants de Plein-Champs eux-mêmes.

Monsieur Riedweg informe que cela sera fait par une ou deux ouvertures de la haie, mais il ne connaît pas encore les délais.

Madame Wohlgemuth annonce sa démission du Conseil municipal, motivé par son départ de la commune. Elle remercie l'assemblée pour ces quelques séances passées ensemble. Elle est remerciée et applaudie par l'assemblée.

Monsieur Luisoni informe que durant la matinée participative, une personne a fait une remarque au sujet d'un triangle de terre situé dans le parking de Graman. Monsieur Luisoni suggère d'aménager une barrière qui empêcherait les voitures de s'y stationner.

Monsieur Luisoni s'étonne de ne pas voir, dans la présente salle du Conseil municipal, une table modulable comme il lui avait été présenté par l'Exécutif. Il trouve cela très dommage.

Monsieur le Maire ajoute que la salle n'est pas exclusivement utilisée pour le Conseil municipal.

Monsieur Luisoni fait remarquer que pour le renforcement de la démocratie, une commune avait décidé de créer des assemblées avec leurs habitants. Il ajoute que lors de la matinée participative, on aurait pu voir plus de parents avec leurs enfants.

Monsieur Garnier répond qu'effectivement il a vu cela dans le canton de Neuchâtel. Dans ce canton, ils sont inspirés par le phénomène de fusions de communes et cela leur permet d'utiliser une communication complémentaire.

Monsieur Grand informe que concernant la renaturation du Foron, Monsieur Wisard s'est engagé à répondre aux questions mais également à organiser des séances.

Monsieur le Maire informe qu'un comité d'organisation intercommunal est constitué pour l'organisation d'une fête commémorant le bicentenaire du traité de Turin et qui aura lieu les 4 et 5 juin 2016. Un programme en tous-ménages sera distribué ces prochains jours. Il règne une excellente ambiance entre tous les membres du comité d'organisation et il en profite pour remercier toutes les personnes investies dans ce comité d'organisation.

Madame la Présidente confirme qu'il s'agit d'une très belle expérience qui permet de rencontrer les élus d'autres communes.

Monsieur Sandoz demande s'il serait possible de voir l'étude liée au réaménagement de la place communale. Il souhaite savoir où en est le projet. Il trouverait intéressant de voir les projets et d'en débattre.

Monsieur Garnier répond qu'il s'agissait d'un concours d'idées. Effectivement, une présentation de ce projet pourrait être réorganisée. Il ajoute qu'il s'agit d'un sujet qui va probablement revenir au sein de la commission Aménagement, Travaux, Mobilité, Cimetière fin d'étayer sa logique de travail.

Monsieur Madarasz ajoute que le dossier complet se trouve sur cm-net.

Monsieur Luisoni fait remarquer qu'à l'époque, lorsque le prix avait été décerné, il avait été évoqué le fait que le projet pourrait être présenté au public. Cette présentation pourrait-elle avoir lieu durant la séance de rétro-information en mars 2016 ?

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21h.30.



COMMUNE DE



La Présidente

Carole Di Stasi

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER

Puplinge, le 29 février 2016